

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde =
Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses

Band: 2 (1861-1866)

Heft: 12-1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANZEIGER

für

schweizerische

Geschichte und Alterthumskunde.

Zwölfter Jahrgang.

N^o 1.

März 1866.

Vorausbezahlung: Jährlich 2 Fr. 4—5 Bogen Text mit Tafeln in vierteljährlichen Heften.

Inhalt: Die Oberrheinische Chronik von Grieshaber. — Haus- und Hofmarken. — Unedirter Bracteate von St. Gallen. — Grabstein des Bischofs Valentinian von Chur († 548). — Römische Inschrift, gefunden zu Torny-Pittet, Kt. Freiburg. — Münzfunde. — Genève, Monnaies inédites et imitations italiennes fabriquées à Bozzolo, Dezana, Passerano et Messerano. (Seconde Partie.) — Numismatique Vallaisanne. — Habitations celtiques du Vorbourg. — Litteratur. — Hiezu Taf. I.

GESCHICHTE UND RECHT.

Die Oberrheinische Chronik von Grieshaber.

Bekanntlich hat Fr. K. Grieshaber in Rastatt im Jahr 1850 eine Chronik unter dem Titel: »Oberrheinische Chronik, älteste bis jetzt bekannte in deutscher Prosa« veröffentlicht, die einen höchst willkommenen Beitrag zu den Quellen unserer Landesgeschichte im vierzehnten Jahrhundert liefert.

Der Herausgeber schreibt dieselbe einem Geistlichen als Verfasser zu, der an einer Kirche oder Pfründe des h. Bartholomäus angestellt und etwa in Zürich, im Aargau oder der Umgegend heimisch gewesen sei, und spricht die Hoffnung aus, dass nähere Bekanntschaft mit diesen Gegenden, als er selbst besitze, auf ein bestimmteres Ergebniss hierüber leiten möge (Einleit. S. XIII—XV).

Wirklich lässt sich ein solches, wie wir glauben, ganz entschieden gewinnen. Wenn nämlich, nach dem ganzen Inhalte der Chronik, Grieshabers vorläufige Bestimmung ihrer Herkunft unzweifelhaft richtig ist, so gibt eine Stelle des Inhaltes genauen Aufschluss über den Ort, wo der Verfasser schrieb. Auf S. 33 des Abdruckes sagt die Chronik: »In dem Zite sach man ouch unsers Herrn bilde vil switzen, beide, ze Basel und anderswa, und beschahen da grosse Zeichen.«

Gewiss ist aus diesen Worten zu schliessen, dass der Verfasser in Basel schrieb. Denn ein ausserhalb Basel Lebender hätte entweder einfach nur »ze Basel«, oder wenigstens bloss »ze Basel und anderswa«, nicht aber: »beide, ze Basel und anderswa« gesagt. Dieses ausdrückliche Unterscheiden und Entgegensetzen von »Basel« und von »anderswa« lässt sich nur im Munde eines zu Basel selbst, oder wenigstens unmittelbar vor den Thoren der Stadt Lebenden begreifen.

Wir finden aber zu Basel auch die Bartholomäuspfründe, um deren willen der Verfasser (S. 15) sich des Ausdrucks bedient: »min herre sant Bartholomeus.« Die Kirche und der Hauptaltar der jetzigen St. Leonhardskirche in Basel waren den Heiligen Bartholomäus und Leonhard gewidmet (S. Basel im vierzehnten Jahr-



hundert. S. 66—69). Es ist daher der Verfasser des Werkleins, nach unserer Uebersetzung, ein Augustinerchorherr zu St. Leonhard in Basel gewesen.

Diess wirft auch Licht auf einige andere Stellen der Schrift, die sich hiedurch leicht erklären. S. 30 sagt der Verfasser von einem Auftritte zu Basel einfach: »über die burg abe«, ohne zu erwähnen, dass der Platz zu Basel dieses Namens gemeint sei. Ebendasselbst wird des »Augustiners« rühmlich gedacht, der sich als Bischof von Chur auszeichnete. S. 23 setzt die Chronik einen Streit bei Kenzingen (der nur einem in der Nähe lebenden Verfasser so wichtig scheinen konnte) der Schlacht König Rudolfs gegen Ottokar und der Schlacht von Worringen zur Seite. S. 34 (in den Nachträgen) wird der Schlachttag von Laupen »Sanct Albans Tag« genannt (was einem Basler nahe lag), statt Vorabend (vigilia) der 10,000 Ritter (wie die Berner sagten). S. 26 erzählt der Chronist, ohne übrigens weitere Einzelheiten beizufügen, von einem Gefechte im Elsass, das durch einen Rangstreit zwischen Frauen veranlasst worden sei u. s. f.

Man könnte einwenden, dass von den innern Ereignissen in der Stadt Basel selbst in der Chronik so zu sagen gar keine Rede ist. Insbesondere werden die heftigen Auftritte, die nach König Albrechts Tod in Basel stattfanden, gar nicht erwähnt. Allein die ganze Anlage der Chronik zeigt in so auffallender Weise, neben völliger Vertrautheit mit den Zeitereignissen um Basel im engsten, engern und weitem Kreise, ein förmliches Uebergehen der Stadt selbst, dass uns hierin Absicht unverkennbar und ein Beweis mehr dafür zu liegen scheint, dass der Verfasser in Basel schrieb, es aber vermeiden wollte, sich über das Einheimische zu äussern. Man lese die Chronik von diesem Gesichtspunkte aus; bis auf die einzelnen Ausdrücke wird Alles für den in Basel Schreibenden passen. *)

Wenn endlich die Zeit der Abfassung der Chronik, abgesehen von den Nachträgen, vom Herausgeber (S. VI und XII der Einleitung) auf das Jahr 1334 oder 1335 angesetzt wird, so ist diess nach dem Inhalte von S. 32 wohl dahin zu berichtigen, dass der Verfasser des Werkes (abgesehen von den Nachträgen) Ende 1337 oder Anfangs 1338 schrieb. Denn das an jener Stelle noch von der ersten Hand beschriebene Gefecht zwischen dem Grafen Johann von Habsburg und den Zürchern ist das bei Grynau am 21. September 1337 vorgefallene, in welchem Graf Johann fiel.

Die Nachträge schliessen sich also unmittelbar an die Chronik selbst an.

G. v. W.

Haus- und Hofmarken.

Den Lesern des Anzeigers ist es gewiss nicht entgangen, dass der gelehrte Germanist Prof. Dr. Homeyer in Berlin, dessen literarische, geschichtliche und rechtsgeschichtliche Arbeiten weit über den Kreis der Fachjuristen hinaus bekannt sind, den im gesammten germanischen Europa, sowohl in Skandinavien, England,

*) Von Zürich, welches Grieshaber nennt, kann nicht die Rede sein. Ein in Zürich lebender Verfasser hätte nicht den Ausdruck gebraucht: »Da ist es« u. s. w. (S. 32.)

Holland, als in Deutschland und in der deutschen Schweiz, aber auch in Finnland, Polen, Frankreich, Italien und in der romanischen Schweiz vorkommenden **Marken** oder **Hauszeichen** bereits seit mehreren Jahren eine besondere Aufmerksamkeit gewidmet, und auch zu einem allgemeineren Studium jener mit so vielen und so wichtigen Sitten, Gebräuchen und Rechtsanschauungen eng verknüpften Wahrzeichen eine fruchtbare Anregung gegeben hat. Dieser Anregung haben wir mehrere werthvolle Aufsätze in verschiedenen wissenschaftlichen Zeitschriften Deutschlands (so von Lisch, Dietzel, Handelsmann, Contze, Krause), auch in dem Bulletin de l'Académie de St-Petersbourg (von Schiefner), sowie eine Monographie von Michelsen (die Hausmarke, 1853) zu verdanken. Homeyer selbst hat in den Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften interessante Ergebnisse seiner Forschung veröffentlicht. Manche bisher mehr oder weniger dunkle Stelle in den alten Volksrechten dürfte wohl jetzt als aufgeklärt erscheinen, indem die Sitte der Hausmarken damit in Verbindung gebracht wird. So vergleicht Homeyer das heutige Loosen der Gemeindeglieder auf Hiddensee bei Rügen vermittelst Hausmarken auf Stäbchen, mit den *»tali de virga praecisi, quos tenos vocant, quorum unus signo crucis dignoscatur, alius purus dimittitur«*, u. s. w. in der *Lex Frisionum*, Tit. *De homine in turba occiso*. So erklärt er auch die zwiefache Bedeutung des Handgemal als *chirographum* und als *Stammgut* aus der Hausmarke, durch welche ja »die innige Verbindung zwischen Besitzthum und Person in der sinnlichsten Weise vor Augen tritt.« Ebenso machte der gelehrte Rechtshistoriker noch darauf aufmerksam, dass die Hauszeichen wohl im Zusammenhang stehen mögen mit den *manufirmationes* der Kapitularien, mit den *decuriis* der westgothischen Gesetze und mit den *signis* der *Lex Salica*.

Wie wichtig die Hauszeichen auch für die Geschichte des Wappenwesens sind, das brauchen wir in der Schweiz nicht besonders hervorzuheben. Wie viele von unsern, namentlich städtischen Geschlechtern, sowohl in der französischen als in der deutschen Schweiz, führen nicht solche in ihrem Schild?

Es ist bekannt, dass gerade in unserm Vaterlande die Sitte der Hausmarken eine sehr verbreitete und noch merkwürdig lebendige ist. Nun fordert Homeyer in einem vom 12. October 1865, Berlin, datirten fliegenden Blatte zur Veröffentlichung und Mittheilung darauf bezüglicher Nachrichten auf. »Möge das Blatt«, so schliesst er, »viele Freunde unserer Volkssitte geneigt finden, den Haus- und Hofmarken, sei es in den Spuren früherer Anwendung, sei es in dem noch lebendigen Gebrauche mit Sorgfalt nachzugehen, und das Erforschte entweder zu veröffentlichen oder mir zu dankbarer Entgegennahme mitzutheilen.« Indem wir diesen wissenschaftlichen Aufruf dem geschichtsliebenden Publikum der Schweiz übermitteln, sprechen wir die Hoffnung aus, dass demselben nach Kräften wird entsprochen werden.

Bern, Januar 1866.

Alph. Rivier.

KUNST UND ALTERTHUM.

Unedirter Bracteate von St. Gallen.

In den von Dr. Egger herausgegebenen Wiener Numismatischen Monatsheften ist im 2. Heft 1865 p. 41 von A. L. ein unedirter Bracteate der Abtei Sanct Gallen beschrieben und abgebildet. Da so selten neue schweizerische Bracteaten aufgefunden werden, so freue ich mich dieses Stück hier aufzunehmen und die Freunde mittelalterlicher Numismatik auf dasselbe aufmerksam zu machen. Dr. Egger beschreibt dasselbe wie folgt:

» † MON LLI ¹⁾ in einem Perlenkreise das zurückblickende Osterlamm mit Kopfschein und Kreuz, unter dem erhobenen rechten Vorderfuss ein Punkt. Die Vorderseite trägt noch einzelne Spuren von Hammerschlägen, und die Rückseite zeigt ein deutliches dadurch entstandenes Quadratum supercusum. Silber; Grösse $\frac{17}{10}$ Millimeter, Gewicht 0,48 Gram., Gehalt $14\frac{1}{4}$ Loth. Die Umschrift mag *Moneta S. Galli* oder *Mon. A. S. Galli* oder sonst ähnlich gelautet haben.«

Ein weiteres Interesse bietet diese Münze auch dadurch, wie der Herausgeber sagt, dass sie wohl der älteste bisher bekannte St. Galler Bracteate ist. Die Ähnlichkeit dieses Stückes mit den Halbbracteaten der Frauenabtei Zürich aus dem 11. und 12. Jahrhundert und den Münzen der Basler Bischöfe Theodorich von 1050 und Rudolf von 1122 zeigt sich in den zahlreichen Spuren der Hammerschläge so deutlich, dass die Fabrikation beider Münzsorten Zeitepochen angehören muss, die einander nahe liegen, und obwohl die Darstellung des Osterlammes lange in St. Gallen beibehalten wurde, erweist doch die Verschiedenheit der Grösse, Gestalt und Arbeit, dass dieses Stück nicht mit den Schweizerbracteaten des 14. und 15. Jahrhunderts gleichzeitig sein kann. Wenn also nicht älter, muss dieses Stück dem 13. Jahrhundert angehören.

H. M.

¹⁾ S. Tafel I. Fig. 9.

Der Grabstein des Bischofs Valentinian von Chur, † 548, Jan. 8.

In dem »Nachtrag zu Mommsen's Inscriptiones confoederationis helveticae latinae«, welchen die Herren DD. F. Keller und Hch. Meyer so eben herausgegeben haben (Mittheilungen der Antiq. Gesellschaft in Zürich, Band XV, Heft 5), findet sich unter No. 45 das Bruchstück einer römischen Inschrift abgedruckt, welches in Gons bei Mols, oben am Walenstadersee, zu Tage gekommen und durch Herrn P. Immler in St. Gallen den Herausgebern abschriftlich mitgetheilt wurde. Es lautet so:

IIILMIV
SEPPCBASIVC
POSIPSIVSHECF

Eine Erklärung dieses in der antiquarischen Sammlung in St. Gallen aufbewahrten, aber höchst unvollständigen Bruchstückes schien bisher durchaus unmöglich.

Unerwarteter Weise ist dieselbe nunmehr aufgefunden; Dank sei es der Aufmerksamkeit und dem Scharfsinne des Herrn Joh. A. Natsch in Mels. Wir erhalten nämlich von dem historischen Vereine in St. Gallen nachstehende sehr bemerkenswerthe Mittheilung, welche Herr Natsch an den Verein richtete:

»Tit. Bekanntlich haben vor mehreren Jahren Arbeiter von Mols, am Walenstadersee, als sie Bausteine suchten, auf dem Hofe Gons (Gunz), der bergwärts über dem Dorfe liegt, bei einer alten Mauer eine grosse, schön behauene und geschliffene Platte von weissem Marmor aus der Erde herausgegraben, welche mit einer lateinischen Inschrift versehen war.

Als man lange nachher erfuhr, dass dieses Denkmal in Mols zerschlagen und dort irgendwo eingemauert worden sei, hielt man sich mit vollem Recht allenthalben darüber auf; aber der Stein blieb dessen und aller Nachfrage ungeachtet für einweilen verborgen.

Vor ungefähr zwei Jahren sagte mir Herr Franz Ant. Baumer, Wirth in Mols, ein Stück des genannten Denksteines befinde sich noch in der neuen Mauer des Schopfes an seinem Hause. Dies theilte ich Herrn P. Immler, Conservator des antiquarischen Museums in St. Gallen mit, worauf wir uns dann beide mit einander im Frühling des verflossenen Jahres nach Mols begaben und nach bereitwilligst erhaltener Erlaubniss das bezeichnete Stück aus seinem ungebührlichen Verstecke herausgruben. Wir erfuhren gleichzeitig auch, dass grössere Theile des Denkmals längere Zeit als sog. Schwersteine auf dem Schindeldache eines andern zunächst am See stehenden Hauses gedient hatten, welche dann in Folge stattgefundener Neubaute verworfen und seither gänzlich verloren gegangen seien. Da aber die Bausteine am See in Mols sehr rar sind, darf mit ziemlicher Bestimmtheit angenommen werden, dass die fehlenden Stücke irgendwo in den Mauern des neuen Hauses begraben liegen.

Herr Immler nahm den Findling mit nach St. Gallen und hatte hernach die Gefälligkeit, dem Herrn Dr. Ferd. Keller in Zürich und mir Gypsabgüsse davon zu senden. Man brachte indessen aus dem Rest der Inschrift nichts Bestimmtes über deren einstigen Inhalt heraus; nur schien unzweifelhaft, dass dieselbe einem Grabmonumente angehört haben müsse. Nun habe ich aber beim Sammeln von Notizen aus Dr. Gelpke's Kirchengeschichte entdeckt, dass unser Findling, wie abenteuerlich es auch scheinen mag, ein Stück des in schweizerischen Chroniken und Kirchengeschichten oft angeführten Grabsteines ist, welcher dem im Jahre 548 verstorbenen hochgepriesenen Bischofe Valentinian von Chur in der Klosterkirche St. Luzi daselbst gesetzt worden, seit dem Ende des sechzehnten Jahrhunderts aber spurlos verschwunden geblieben ist.

Es folgt nun hier die ganze bezügliche Inschrift nach Mommsen's Abdruck (*Inscript. conf. helv. lat. Appendix No. 25 S. 106*) nebst Uebersetzung. In letzterer sind diejenigen Worte, welche sich auf dem erhaltenen Stücke noch entziffern lassen, mit aufrechtstehender Schrift gedruckt. Das erhaltene (rautenförmige) Bruchstück ist überdiess auf Tafel I. Fig. 1 abgebildet.

SCE

M

EPCS

HOC IACIT IN TOMOLO QVEM DEFLEVIT
 RETICA TELLVS
 MAXIMA SVMMORVM GLORIA PON
 TIFECVM
 ABIECTIS QVI FVDIT OPES NVDA
 TAQVE TEXTIT
 AGMINA CAPTIVIS PRAEMIA LARGA
 FERENS
 EST PIETAS VICINA POLO NEC FV
 NERIS ICTVM
 SENTIT OVANS FACTIS QVI PETIT
 ASTRA BONIS
 HIS POLLENS TITVLIS VALENTIA
 NE SACERDVS
 CREDERIS A CVNCTIS NON POTV
 ISSE MORI QVI VIXIT IN HOC SAE
 C·ANN·PL·MN·LXX·DP·SVB·D·CI·ID·IA·
 SEP·PC·BASI VCCS·IND·XI·PAVLINVS·NE
 POS IPsius hec fieri ordinavit.

Der heiligen Maria Bischof.¹⁾

Den das rhätische Land hat beweint, liegt hier im Grabe, die grösste Zierde der höchsten kirchlichen Würdenträger, welcher den Verlassenen Reichthum gespendet, die Schaaren der Nackten bekleidet und den Gefangenen reichliches Almosen gegeben hat. Frömmigkeit bringt dem Himmel nahe; nicht fühlt Der den Streich des Todes, der triumphirend durch gute Werke zu den Gestirnen sich emporschwingt. An diesen Tugenden reich, Priester Valentinianus, giltst du Allen für unerreichbar dem Tode.

*Er hat auf dieser Welt gelebt ungefähr 70 Jahre, und ist begraben worden am sechsten Tage vor den Idus des Januars, im siebenten Jahre nach dem Consulate des Basilius, des ausgezeichneten Mannes, des Consuls, in der 11. Römerzinszahl. Paulinus, sein Nefle²⁾, hat ihm dieses aufzu-
richten verordnet.*

Anmerkungen der Redaction.

¹⁾ „Der heiligen Maria Bischof“, d. h. Bischof der Kirche der heiligen Maria oder der Domkirche in Chur.

²⁾ „Nepos“ bedeutet Nefle (Bruderssohn) oder Enkel, und zwar in der Zeit und auf einem Denkmale, wie im vorliegenden Falle, wohl zunächst Letzteres. Die Bischöfe der ersten Jahrhunderte, bis ins Mittelalter, waren sehr häufig verheirathete Männer (1. Timoth. 3, 2), pflegten dann aber nach Bekleidung mit dem bischöflichen Amte (die meist im vorgerückten Alter erfolgte) dem ehelichen Leben zu entsagen. Bekannt sind aus den Churer-Monumenten die Gemahlin des Bischofs Paschalis von Chur, Aesopeia, sein Sohn und Nachfolger, Bischof Victor, und seine Töchter Vespula und Ursicina. (Campell bei Mohr Archiv II. 19 und Mohr Cod. Raet. I. 8.) — Auch die Worte: „vixit annos plus minus LXX“ sind im Munde eines Enkels viel natürlicher, als in demjenigen des Neflen.

Stumpf, Tschudi, Hottinger, Fäsi und Gelpke übersetzen und erklären die abgekürzten Worte des Schlusses der Inschrift verschieden. Nach Mommsen's Abdruck, der auf Stumpf beruht, ist wohl Obiges die richtige Erklärung.

In der angenehmen Hoffnung u. s. f.

Joh. A. Natsch.

Mels, den 4. Januar 1866. «

Dieser interessanten Mittheilung von Herrn Natsch fügen wir noch einige Worte bei.

Zu den merkwürdigsten Denkmälern des frühesten Mittelalters in der Schweiz gehörten unstreitig die drei marmornen Grabsteine aus dem sechsten und siebenten Jahrhundert unserer Zeitrechnung, die einst in der Gruft des Klosters St. Lucius bei Chur existirten. Dieselben waren dem Bischofe Valentinian, ferner dem Urgrossvater der Brüder Bischof Victor und Jactadus (leider war sein Name schon im sechzehnten Jahrhundert nicht mehr zu lesen!) und einem dritten Manne gewidmet, dessen Name ebenfalls nicht mehr zu entziffern war. Die älteste Nachricht von diesen Denkmälern — eine kurze Angabe des Standortes und Abschrift der Inschriften — findet sich bei Stumpf, in dessen handschriftlicher Sammlung schweizerischer Alterthümer, die ums Jahr 1544 angelegt wurde. (Stadtbibl. Zürich. Mscr. L. 47. S. Mommsen Inscr. Conf. helv. lat. App. No. 25—27 und Einleit. S. XVII.) Ungewiss bleibt, ob Stumpf seine Angaben aus eigener Anschauung schöpfte, oder von einem Andern erhielt; seine Ausdrücke lassen indessen eher das Erstere vermuthen. Dreissig Jahre später sah Campell, 1570—1572 Pfarrer in Chur und damals mit Abfassung seiner Topographie Rhätians beschäftigt, noch eines dieser Monumente, klagte aber über die »vor wenig Monaten durch einige Italiener« erfolgte Zerstörung der beiden andern. Tschudi, der in seiner Gallia comata die von Stumpf erhaltenen Notizen ohne weiters mit dessen eigenen Worten aufnahm, — so dass man aus jenem Werke schliessen könnte, auch er habe die drei Grabsteine gesehen, — sagt Letzteres in ausdrücklicher Weise doch nur von einem, dem Denkmale des Valentinian, in einer handschriftlichen Beschreibung Helvetiens, die der Gallia comata voranging (Mommsen, App. No. 25 und Einleitung S. XVIII). Nach dem Obigen ist sehr wohl möglich, dass Tschudi diesen Stein wirklich noch sah, gleich Campell; Mommsen's Ausdruck: (*Tschudius*) *vult se vidisse* daher jedenfalls nicht gerechtfertigt. Später aber verschwand auch dieser Stein aus Chur. Im Jahr 1787 konnten Eichhorn und der Abt von St. Lucius keine Spur mehr davon aufreiben (Mohr Cod. Raet. I. 6), und ohne Campell's bestimmte Angabe bliebe daher an der Existenz jener drei Denkmale überhaupt ein gewisser Zweifel, vorausgesetzt, dass Stumpf sie nicht selbst gesehen und nur durch einen unzuverlässigen Gewährsmann Kunde von denselben empfangen hätte.

Um so überraschender ist nun die Entdeckung, dass der Grabstein des Valentinian bis vor ein paar Jahren doch noch vollkommen erhalten geblieben, freilich in weiter Entfernung von seinem ursprünglichen Standort. Die Fragen drängen sich von selbst auf: Wann, von wem, zu welchem Zwecke mag dieser Grabstein von Chur nach dem mindestens 9 bis 10 Stunden davon entfernten Gons gebracht worden sein? Mit Bezug auf den ersten Punkt lässt sich nur so viel sagen: Die Versetzung muss zwischen 1570 und 1787 stattgefunden haben. Die zweite Frage

wird wohl immer unbeantwortet bleiben. Was die dritte Frage anbetrifft, so war es Demjenigen, der den Transport bewirkt hat, keinesfalls um den Stein als solchen, sondern um das Denkmal, um den Grabstein eines Bischofes, zu thun. Denn Steine, bloss als Steine zu baulichen Zwecken, gibt es in der Landschaft zwischen Chur und Mols, die ja überall vom Fusse der Gebirgsketten umschlossen ist, mehr als genug. Zu welchem Zwecke aber wollte man das Denkmal besitzen? Aus blosser historischer Liebhaberei hätte man es schwerlich so weit transportirt. Man wird kaum an etwas Anderes, als an die Absicht denken können, das kirchlich bedeutsame Monument wieder zu einem kirchlichen Zwecke zu verwenden, etwa zu einer Altartafel, oder wieder zum Schmucke eines kirchlichen Gebäudes. Hier böte sich als nächster Anhaltspunkt der Bau einer Kirche in Mols dar. Wenn man aber berücksichtigt, dass der Stein nicht in Mols, sondern über dem Dorfe, in Gons, gefunden worden ist und dass die Kirche in Mols gerade im Jahr 1787 erbaut wurde, so dass Eichhorn und der Abt von St. Lucius, die damals in Chur vergeblich nach dem Steine suchten, jedenfalls von seiner Versetzung Kunde erhalten hätten, wenn sie für diesen Kirchenbau stattgefunden haben würde, so wird man nicht an die Kirche in Mols, sondern an eine Kapelle oder Aehnliches in Gons zu denken haben. Da ist denn auffallend, dass Gons (oder Segons, Sigunds) zu jenen Punkten gehört, die durch ihre Namen (Prümsch, Segons, Terzen, Quarten, Quinten) so lange für einstige römische Militärstationen galten, diese Namen aber — wie die Untersuchungen von Dr. F. Keller nachgewiesen haben (S. Mittheil. der antiquar. Gesellschaft in Zürich XII. 338—341) — weit eher einem kirchlichen Oberherrn verdanken.

Wie dem auch sei, das Beispiel zeigt — ohne Vers zu sprechen — dass:
Habent sua fata tumuli! Die Redaction.

Römische Inschrift, gefunden zu Torny-Pittet, Kt. Freiburg.

Wir erhalten von Herrn Abbé Gremaud, Professor in Freiburg, folgende verdankenswerthe Mittheilung:

Il existe dans la cour du château de Middel (canton de Fribourg) un fragment d'inscription romaine, qui est encore inédit. Quoiqu'il présente peu d'intérêt, nous croyons utile de le publier:

I A N /
 A D C C
 V S P A

Ces lettres se lisent sur une table de marbre de 0^m,9 de longueur, 0^m,8 de hauteur, et 0^m,15 d'épaisseur. Les lettres de la première ligne sont hautes de 0^m,23, et celles de la seconde de 0^m,20. (V. Tab. I. fig. 2.)

Ce fragment provient de l'ancienne tour de l'église de Torny-Pittet. Lorsqu'on la démolissait pour en construire une nouvelle, M. l'avoyer Charles de Forel remarqua ce fragment et le fit transporter à son château de Middel. J. G.

Münzfunde.

Taf. I. Fig. 4. Diese Goldmünze, die mir von Hrn. Prof. Gremaud mitgetheilt wurde, wurde im Kanton Freiburg gefunden. Sie gehört zu der Sorte, die im Wallis, auf dem St. Bernhard und im Thal von Aosta vorkommt, und welche von Mommsen den Salassern, den Bewohnern dieses Thales, zugeschrieben wird. Einige ähnliche sind in Mommsens Schrift über die nordetruskischen Alphabete auf Taf. I. 1. 2. 3. 4. 4 a abgebildet mit dem Revers; auf dem vorliegenden Exemplare ist das Gepräge des Revers nicht mehr erkenntlich. Diese Goldmünzen gehören zu den ältesten und seltensten, die in der Schweiz gefunden werden.

Taf. I. Fig. 5. Eine gallische, im Kanton Freiburg gefundene Kupfermünze. Sie gehört zu den gallischen barbarischen Nachprägungen massilischer Münzen.

A. Ein Kopf, der auf den massilischen Münzen als Kopf der Diana erscheint.

R. Ein Löwe. Auf den massilischen Münzen ist derselbe in schöner edler Gestalt dargestellt, auf den gallischen Nachahmungen dagegen kaum erkenntlich.

Aehnliche Münzen sind in meinem Buche über die in der Schweiz aufgefundenen gallischen Münzen auf Taf. I abgebildet; No. 8 daselbst ist ganz ähnlich.

Taf. I. Fig 6 u. 7. Thomsen (der jüngst verstorbene dänische Numismatiker) theilt in den Berliner Münzblättern (1866. III. II. 1. p. 33. Taf. 26. 4.) aus einem auf der dänischen Insel Bornholm gemachten Münzfunde zwei mittelalterliche Münzen von Zürich mit. Die eine ist unzweifelhaft eine zürcherische, geprägt vom allemannischen Herzog Conrad (983—997). Sie ist eine Varietät der bereits bekannten Solidi dieses Herzogs, welche Herr von Pfaffenhofen in den Münzen der Herzoge von Allamannien auf Taf. IV, sowie auch ich in den ältesten Münzen von Zürich Taf. I und in den Denaren und Bracteaten der Schweiz 1858, Taf. IV, 30. 31 abgebildet habe.

No. 6. A. † CHVONRADS DV Kreuz mit Kugeln in den Winkeln.

R. TVRECVM Kreuz mit Ringeln in den Winkeln.

Die zweite ist von Kaiser Otto I.

No. 7. A. † DI G(rat) REX. Im Felde Kreuz mit ODDO.

R. T I L A R I Kirchenportal.

Thomsen liest diesen Namen Tiguri und versteht darunter Zürich. Allein im Mittelalter wurde Zürich Turecum, Turegum, Turicum genannt, und erst im 17. Jahrhundert erfand Glarean, der gelehrte Philologe und Historiker, den Namen Tigurum für unsere Stadt, der in jener Periode Geltung erhielt und auch auf den Münzen erscheint. Ich vermuthe daher, es sei auf der Münze Ottos nicht Zürich zu verstehen. Die gleiche Münze ist mit etwas abweichender Aufschrift in Cappe, die Münzen der deutschen Kaiser I. p. 53 n. 202. Taf. III. 3 abgebildet und hat Aehnlichkeit mit den Adelheidmünzen dieses Kaisers.

Taf. I. Fig. 8. Bracteate von Lindau und No. 8 a von Ravensburg. Publicirt von Dr. Jos. Bergmann (die Bracteaten vom Funde zu Klaus bei Rankwil im Rechenschaftsbericht des Museums in Bregenz 1865). Sie sind deshalb merkwürdig, weil der Name der Münzstätte Lindaugia und Ravenspurg beigefügt ist. Aehnliche, aber ohne Aufschrift, sind längst bekannt und öfter abgebildet.

H. M.

**Genève. Monnaies inédites et Imitations Italiennes fabriquées à Bozzolo,
Dezana, Passerano et Messerano.**

Seconde Partie.

II. Imitations italiennes de la monnaie genevoise. *)

J'ai, à plusieurs reprises, fait connaître de nombreux spécimens de la contre-façon italienne, surtout en ce qui concerne l'imitation des monnaies Suisses et je ne croyais pas avoir à y revenir de si tôt; mais en étudiant à l'occasion des lignes qui précèdent, quelques collections genevoises, j'ai découvert, reléguées parmi les incertaines ou insérées mal à propos, plusieurs pièces dont l'origine italienne se trahissait aisément malgré le type genevois sous lequel on les avait déguisées. Ce sont les suivantes :

No. 3. GENVINA . CIVILT . 1595. Ecusson genevois surmonté de l'aigle d'empire.

R. POST . TENEBRAS . LVX . G. Croix pattée à trois encoches. Billon.

(Coll. C. Blanchet.)

Cette pièce, d'une conservation parfaite et qui est destinée à imiter le *Quart* ou *Gringallet* de Genève, ne demande point d'explication. C'est une fraction du *Sol* que j'ai précédemment publié et attribué à Pomponesco.**) Il faut seulement remarquer que Jules César Gonzague, comte de Pomponesco, ayant transféré son atelier monétaire dans sa nouvelle principauté de Bozzolo en 1593, c'est à cette dernière localité que doit appartenir la monnaie ci-dessus.

La lettre G qui figure au revers indique probablement le nom du monnayeur italien, peut-être aussi ce dernier l'a-t-il simplement employée à l'imitation de Goulaz, Gervais et Gringallet qui pendant de longues années furent maîtres de la monnaie à Genève. Le contrefacteur italien ignorait sûrement qu'en 1595 l'initiale G n'était plus de mise, le maître d'alors s'appelant Domaine Maillet.

L'auteur de l'armorial Genevois, entr'autres renseignements sur la monnaie de Genève, cite plusieurs pièces frappées au type de cette ville par des contrefacteurs étrangers; je crois utile de donner ici la description de ces pièces en l'accompagnant de leur attribution qui jusqu'à présent n'a été tentée par personne.

..... N . E . M . N . D . G . RA . C . 1586. Ecusson genevois surmonté de l'aigle d'empire.

R. PCST . etc . . C. Croix de sols de Genève. Billon.

(Coll. de feu M. Tollot.)

Bien que l'explication totale de cette légende tronquée m'échappe, la terminaison n'en est pas moins significative et suffit pour nous faire reconnaître un produit de l'atelier de Passerano. Les dernières lettres doivent se lire: . . . C(omites) RA(dicate) C(oconnati) et la date qui suit, permet d'attribuer cette monnaie à Percivale II, Pallavicino de Passerano, recteur et capitaine de l'association (*Consortile*) des Radicati.

*) Les dessins des monnaies No. 3. 4. et 5. ci-décrites se trouvent gravés sur la table qui accompagne la première partie de ce mémoire. V. Indicateur. Année 1865, No. 4.

**) V. Indicateur. Année 1864. No. 3. pag. 51 etc.

En effet nous savons *) qu'en 1586, date de notre pièce, Percivale II traitait en cette double qualité de recteur et de capitaine et au nom de tous les Radicati avec le duc de Savoie, Charles Emanuel I.

J'ai vainement essayé de me procurer le dessin de cette curieuse monnaie et je le regrette d'autant plus que le sens complet de la légende me serait peut-être apparu, mais M. le Professeur Trembley, possesseur actuel de la collection Tollot et à qui j'en avais écrit, m'a fait répondre que ses recherches étaient demeurées infructueuses.

»Des notes manuscrites de M. G. A. de Luc indiquent encore deux pièces de ce genre dont l'une portait MONETA NOVA; l'autre, remarquable par la substitution d'un tison ardent à la clef de l'armoirie, offrait la légende TENEBRIS LUCET, »et au revers, autour de la croix SALV. NOS. C.

Dans ce passage que j'extrais textuellement de l'ouvrage de M. Blavignac, il est question de deux monnaies: pour ce qui est de la première, le lecteur aura sans peine reconnu la monnaie genevoise sans date de Goulaz avec la légende MONETA NOVA. GEBENARUM décrite plus haut sous le No. 2.

Quant à la seconde, l'interprétation ne sera pas plus difficile; le tison ardent blason des Tizzoni seigneurs de Dezana, nous indique le lieu d'origine: c'est un type nouveau à ajouter encore aux innombrables productions de cet intarissable atelier.*

Cette monnaie est sans date, du moins M. G. A. de Luc ne la donne pas, mais tout porte à croire qu'elle émane de Delfino Tizzone, comte de Dezana de 1582 à 1598. Les légendes sont faciles à compléter; il faut lire LVX E TENEBRIS LVCET et au revers rétablir ainsi le texte C(rux) Christi SALV(a)NOS. On trouve cette formule sur plusieurs monnaies de cette époque.

La pièce qui suit, prend naturellement sa place après les précédentes.

No. 4. — ✕ GENVI IT. LEO. 1592. Dans un entourage trilobé un écusson composé à l'imitation de celui de Genève; au 1^{er} un lion rampant et couronné, au 2^e deux clefs en pal placées l'une sur l'autre.

R. LVX. E. T ENEB RIS. L VCET. Légende coupée par les branches d'une croix longue qui traverse aussi un entourage formé par quatre arceaux. Pèse 1,72 gr. Cuivre.

(Musée Cantonal de Vaud.)

Cette jolie monnaie que j'ai trouvée dans les cartons du Médailler de Lausanne parmi les parpailloles de Genève est en effet fabriquée à l'imitation de ce type et l'illusion devait être complète au moment de son émission. Aujourd'hui que le temps a mis en évidence la nature du métal, il ne peut plus y avoir d'équivoque. La singularité de la légende indiquait aisément d'ailleurs que la pièce n'était pas genevoise.

La parpaillole (de l'italien *parpagliuola*) valait neuf deniers ou trois quarts de sol et portait indifféremment ces divers noms. La croix que nous voyons ici au revers de notre imitation, était le type particulier de cette monnaie.

*) Blavignac, loc. cit. pag. 364.

**) Promis. Mon. dei Radicati etc. Turin 1860. pag. 19.

La lacune que l'on remarque au milieu de la légende, ne m'a pas permis d'en deviner le sens bien qu'un autre exemplaire tiré encore de l'intéressante collection de M. A. Rilliet de Candolle m'eut livré en entier le premier mot qu'il faut lire GENVIT. Ce dernier exemplaire est d'un titre supérieur au précédent; on peut à la rigueur le qualifier de billon.

Malheureusement à l'exception du premier mot les légendes sont à peu près absentes.

De quel atelier cette monnaie sort-elle, à qui peut-on l'attribuer? Rien ne l'indique au premier coup d'oeil et la légende qui accompagne le lion et y fait allusion, ne nous est d'aucun secours, puisqu'on ne l'a pas encore interprétée. L'eut-elle été, je doute qu'on y eut trouvé autre chose qu'une banalité dans le genre de GENVINA . CIVILITAS. Il faut chercher ailleurs, et dans le blason par exemple, le lion introduit avec une préméditation marquée, nous mettra peut-être sur la voie.

L'examen de toutes les imitations de la monnaie genevoise que j'ai exposées soit dans cet écrit soit dans de précédentes publications, cet examen dis-je, fait reconnaître des variétés notables entre les différents ateliers voués à la contrefaçon; il semble que chacun d'eux ait choisi son type et surtout ses légendes. Or, si nous procédons par voie d'élimination, c'est-à-dire si nous mettons de côté les pays dont les produits sont déjà constatés, nous aurons considérablement retréci le cercle des attributions possibles et restreint la détermination précise à un fort petit nombre de localités; l'étude des armoiries, du style etc. fera le reste.

Les ateliers de l'Italie supérieure qui se sont le plus habituellement livrés à la contrefaçon monétaire sont Dezana, Frinco, Passerano, Macagno, Pomponesco, Bozzolo, Messerano, Castiglione delle Stiviere, Correggio, Montanaro, Novellara, Solferino, Sabionnetta etc.

Nous avons vu la forme d'imitation adoptée par Dezana, Passerano, Pomponesco et Bozzolo; en 1592, date de notre parpaillote, Montanaro ne fabriquait plus et Macagno ne frappait pas encore.

Resteraient les autres pays que j'ai nommés plus haut et qui tous, à différentes époques, ont contrefait les types étrangers; mon instinct numismatique me fait préférer la principauté de Messerano. En effet le lion, que nous voyons figurer dans le blason contrefait, n'est pas dû à une vaine fantaisie du graveur; si cette figure de l'écu n'avait pas une valeur calculée et n'était pas destinée à rappeler les armes réelles du contrefacteur princier, on ne se serait pas donné la peine bien inutile de représenter. Je dis peine inutile, car tous les seigneurs des localités sus-mentionnées avaient de plein droit la faculté de mettre le demi-vol d'aigle comme réminiscence de l'empire dont ils relevaient les uns et les autres.

Ajoutons que le style de la monnaie, l'allure générale et la nature du métal offrent des rapports palpables avec d'autres contrefaçons émanées de Messerano: notamment avec des imitations des *Niquets* de Besançon*) et une copie des petits *spadins* de Nancy qui font partie de ma collection.

*) Voir aussi le catalogue J. Rousseau monn. féod. françaises. Paris 1860. 8° No. 801 et 802.

Si mes conjectures sont justes, notre parpaillote a vu le jour à Messerano et son auteur est François Philibert Ferrero Fieschi; qui régna de 1584 à 1629. Plusieurs des monnaies qu'il fit légitimement frapper dans ses états, portent un écusson assez semblable à celui de l'imitation genevoise, le lion s'y trouve placé de même.

On a pu remarquer combien de fois je renvoyais le lecteur à l'armorial Genevois: cette fréquence de citations serait à elle seule un éloge de l'oeuvre de M. Blavignac. C'est un recueil prodigieux de renseignements divers, j'y ai beaucoup puisé, j'y ai beaucoup appris, et, sauf quelques légères imperfections inséparables d'un travail aussi étendu, je tiens l'armorial Genevois pour le bréviaire indispensable de quiconque veut connaître la Genève ancienne et moderne.

Au moment de livrer ces lignes à l'impression, je reçois communication d'un monument monétaire du plus haut intérêt pour la numismatique genevoise du 16^e siècle. C'est la pièce suivante:

No. 5. GENEVA CIVITAS . 1584. Armes de Genève surmontées de l'aigle d'empire.

R. — POST . TENEBRAS . LVX . M. Croix fourchée. Pèse 9,25 gr. Argent.

A ne lire que la description du type et des légendes, on pourrait croire qu'il s'agit seulement ici du *Sol* fabriqué en 1584 par Domaine Maillet, maître de la monnaie de 1581 à 1587 et qui signait ses pièces de l'initiale M; mais l'épaisseur du flacon et son poids élevé nous indiquent que nous avons sous les yeux un de ces essais ou piéforts *), auxquels j'ai précédemment fait allusion.

C'est peut-être la première fois que l'on rencontre pour Genève une pièce de ce genre; je dis peut-être, car M. Blavignac (loc. cit. pag. 84) en parlant des quarts de Teston de 1562 et 1593 estime que ce dernier est probablement une *Conseillère*.

En admettant que cette supposition soit fondée, les collectionneurs de monnaies genevoises sauront apprécier la haute valeur du monument que je fais connaître ici, puisque deux spécimens au plus de ce genre nous sont parvenus jusqu'à ce jour. Ils trouveront comme moi, je l'espère, que l'on ne saurait mettre en parallèle ces rarissimes piéforts dont le caractère est si éminemment monétaire, avec les *Syndicales*

*) L'essai ou Piéfort est un exemplaire beaucoup plus épais que la monnaie courante de même type, que l'on frappe en divers métaux, or, argent, billon ou cuivre et qui servait, dans l'origine de type et d'étalon à l'usage spécial des monnayeurs. La coutume s'est promptement établie de donner à chaque fabrication nouvelle un de ces spécimens aux divers officiers de la monnaie; le tout probablement gradué quant à la valeur intrinsèque du piéfort suivant l'importance des fonctions. Peu à peu des personnages étrangers à la monnaie, mais remplissant les principales fonctions de l'Etat, ont participé à ce don, et à Genève notamment, nous savons que jusqu'aux derniers temps cette coutume s'est maintenue.

En raison de leur destination, les frappes en or portaient dans cette république le nom de *Syndicales*, celles d'argent s'appelaient *Conseillères*.

Entre les *Piéforts* qui méritent véritablement ce nom et les *Syndiques* ou *Conseillères* il existe une ligne de démarcation très arrêtée; ces dernières sont plutôt des pièces de gratification; le caractère des autres est tout professionnel, en un mot purement monétaire.

La France est de tous les pays celui qui a le plus régulièrement pratiqué la fabrication des *Piéforts*, les autres pays l'ont presque ignorée. La Suisse n'en a guères produit; il en existe quelques-uns pourtant et le plus remarquable, à mon avis, est le *Piéfort* du batz de Philippe de Platea, Evêque de Sion, portant la date 1529. Cette pièce unique faisait jadis partie de la collection du Dr. Levade de Vevey; elle est aujourd'hui la propriété du Médailleur cantonal de Vaud.

et les *Conseillères* des temps plus modernes. Ces deux dernières, fabriquées quelquefois dans un simple but de spéculation ou par un caprice de monnayeur (Blavignac. *Arm. gen.* pag. 362, 364.) se rencontrent assez fréquemment.

Arrivé au terme de cette étude, je ne me séparerai pas du lecteur sans exprimer ma vive gratitude aux personnes qui ont bien voulu me favoriser de leurs communications. Entre toutes je dois nommer M. le Dr. F. Marin, conservateur du Médailler de Genève, dont le zèle infatigable m'a permis de réunir la plupart des matériaux de cet écrit, M. A. Rilliet de Candolle qui m'a généreusement communiqué les pièces notables de sa collection, ainsi que M. C. Blanchet et G. Vallier de Grenoble auxquels je dois de curieuses empreintes.

J'avais espéré grossir encore cette liste de plusieurs noms, mais chez quelques propriétaires de collections, soit crainte de voir diminuer la valeur d'une monnaie inédite en la laissant publier, soit complète indifférence, mes demandes d'empreintes ou de renseignements sont restées sans résultats, parfois même sans réponse.

A. Morel-Fatio.

Numismatique Vallaisanne.

Dans notre *Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion*, publiée en 1864, nous avons prié les personnes qui pouvaient posséder des monnaies vallaisannes de bien vouloir nous en donner communication.

Personne n'a répondu à notre appel.

Nous n'oserions conclure de ce silence que la numismatique suisse n'excite pas l'intérêt de ceux de nos compatriotes qui étudient notre histoire nationale. Chaque monnaie devient pour l'historien un document portant un poids, un titre, une signature et une date; si même le millésime ne figure pas sur la pièce de monnaie du moyen-âge, elle est toujours empreinte d'un cachet artistique qui permet presque toujours de fixer, à peu d'années près, l'époque de sa frappe.

Dans les anciennes monnaies et médailles suisses nous retrouvons le développement de toutes les phases de notre nationalité. C'est un précieux souvenir de ces temps héroïques où la patrie suisse était forte et respectée de ses puissants voisins, quoique le droit de frapper monnaie et les autres pouvoirs et attributions de la souveraineté ou de l'indépendance appartint aux Princes Evêques ou aux monastères, aux républiques cantonales ou aux villes libres qui depuis le 13^{me} siècle étaient venus se grouper à l'entour des trois cantons primitifs. Si, consacrant quelques loisirs à la description des monnaies de l'évêché de Sion et à l'étude des questions économiques contemporaines, nous venons une fois encore, par la voie de la publicité, demander la communication des pièces vallaisannes qui existeraient dans nos collections publiques et particulières, qu'il nous soit permis de ne point voir cette instance considérée comme une importunité; qu'elle soit prise plutôt comme la preuve du désir de produire un travail correct et complet. Nous nous adressons à MM. les Conservateurs de Musées que nous n'aurions pas encore visités, et à MM. les amateurs ou possesseurs de collections de monnaies suisses, les priant tous de bien vouloir nous aviser de ce qu'ils pourraient posséder ou connaître concernant les monnaies du Valais ou les documents se rattachant à son histoire

monétaire. Ces personnes voudront bien le faire aussitôt que possible, car nous venons d'achever la description des pièces qui nous sont connues; avant que de livrer notre travail à l'impression nous attendons seulement que notre savant ami et collaborateur, M. d'Angreville de St-Maurice, aie terminé les notes historiques sur les évêques de Sion qui ont frappé monnaies. Nous profitons de cette occasion pour donner aux personnes que cette communication pourrait intéresser, la description d'une monnaie valaisanne, inconnue jusqu'à ce jour. (Voyez Tab. I. fig. 3.) Elle est en billon bas et porte à deux le nombre des espèces frappées par l'évêque Walther Supersaxo (il régna de 1457 à 1482).

Av. ✚ (petite croix latine) WALTHER' • EPS' • SEDVN' (peut-être S après Walther). Dans le champ les armes de la famille de Supersaxo. Une couronne sur trois copreaux de montagne.

Rev. ✚ (croix comme à l'avvers) PREF' • ET • COMES • VALLES'.

Le champ est frustre. M. Morel-Fatio auquel nous avons soumis cette pièce pour nous appuyer de son autorité, y voit un W initiale du mot Walther. Nous le croyons aussi; ce type de l'initiale dans le champ rappelle tout-à-fait les hellers de la république de Berne frappés dans le 15^{me} siècle. *) (Dans notre première notice sur la numismatique valaisanne nous avons expliqué pourquoi et comment la monnaie des évêques de Sion porte un type analogue à celui des monnaies bernoises.) A l'avvers et au revers les légendes sont entourées d'un grenetis; les mots sont séparés par des annelets, les caractères sont gothiques et si finement exécutés qu'il serait difficile d'en trouver de plus gracieux dans la numismatique de l'époque. Le monnayeur de Walther Supersaxo était un nommé *Jacobus de Wurms* de Soleure.

Nous extrayons d'une convention très détaillée, transcrite en entier de la main de l'évêque Supersaxo le passage qui prescrivait les espèces que devait frapper le monnayeur.

»Primo debebat facere monetam ad granum monetae bernensium per pari formam et non debiliorem. Item facere debuit *quarnarios* (traduire par le mot quernes) »ad pondus XV pro media uncia et marca in se continere debuit duas uncias cum »dimidia fini argenti.

»Item monetarius fabricare debuit *blap* (probablement blappart), *quinarios* (ce »serait peut-être le fünfer) et *oboulos* cum pacto XXVIII *blap* pro uno Renense.»

Cet acte est de l'année 1479 ou 1480.

Il sera transcrit en entier avec une traduction dans notre description des épiscopales de Sion.

Lausanne, le 28 janvier 1866.

A. Blanchet.

*) Au moment de livrer ces lignes à l'impression nous recevons par l'extrême obligeance de M. Morel-Fatio, conservateur au Musée cantonal de Lausanne, l'empreinte d'un nouvel exemplaire de cette monnaie; il est beaucoup mieux conservé que le nôtre. Dans le champ du revers on voit distinctement trois petits annelets, placés à droite, à gauche et au-dessus de l'initiale W; cette pièce pèse 0,50 gramme faible. Nous sommes heureux d'avoir cette occasion d'offrir à M. Morel-Fatio nos remerciements pour les communications qu'il a bien voulu nous faire dans diverses circonstances.

Habitations celtiques du Vorbourg.

Par A. Quiquerez. — Nov. 1865.

On se donne beaucoup de peine pour étudier les habitations lacustres, parce qu'elles offrent de précieux moyens de constater l'existence de populations que l'histoire n'a pas nommées ou qu'elle ne nous désigne qu'imparfaitement. Mais si, à une époque bien loin de nous, il a existé des peuplades qui bâtaient leurs demeures sur les lacs de la Suisse et sur ceux d'autres pays encore, il est de toute probabilité que les contrées environnant ces lacs n'étaient pas dépourvues d'habitants. Malheureusement les traces laissées par ces peuples sur la terre ferme sont rares, parce qu'elles ont pu s'effacer plus facilement que celles ensevelies sous l'eau limpide des lacs, où leurs débris ont été à peine recouverts d'un peu de limon.

Déjà en plus d'une occasion nous avons constaté l'existence de ces mêmes anciens peuples dans les montagnes du Jura, autrefois de l'Evêché de Bâle; mais si nous avons pu recueillir plus ou moins d'objets d'antiquité, il nous manquait encore bien des détails sur les établissements de ces peuplades anté-historiques. Le plateau du Mont Terrible nous avait bien révélé un oppide celtique, ou lieu de refuge fortifié, où les armes de guerre se montraient nombreuses, car les pointes de flèches en silex y sont abondantes, et les haches de pierre, en grand nombre, pouvaient tout aussi bien servir de haches de combats, de casse-têtes, que d'outils d'artisans.

Beaucoup d'autres endroits ont restitué des objets divers de la même époque; souvent les noms des localités sont d'origine celtique, et tout révèle la dispersion de ces peuplades dans diverses parties du Jura; mais non-obstant ces indications le terre restait fermée sur les habitations mêmes de ces peuples.

Il y a plus de vingt ans cependant que nous avons signalé la position de la roche de Courroux, en face de la chapelle du Vorbourg, à une demi-lieue de Delémont, comme récelant de ces demeures de temps inconnus; mais alors et jusqu'ici nos publications sur cette localité étaient incomplètes, parce que nous ne l'avions pas suffisamment fouillée. Ce n'est que ces jours-ci que nous avons enfin pu y faire des travaux sérieux et acquérir des preuves matérielles sur ce qu'il pouvait y avoir sur ces rochers. Comme en suite c'est la seule localité de cette partie du Jura, où l'on ait jusqu'ici retrouvé les traces évidentes d'un groupe d'habitations de peuplades anté-historiques et qui ne récelle aucun vestige des temps romains, nous croyons devoir revenir sur nos publications précédentes et décrire de nouveau la localité.

La vallée de Delémont est encaissée par de hautes montagnes qui en feraient un bassin presque inaccessible, si la nature n'avait pas coupé ces barrières, aiguisant des cluses ou des déchirures profondes. Ces cluses sont mêmes rares et il n'y en a qu'une au nord, dans laquelle toutes les eaux de la vallée se frayent un passage, laissant souvent à peine assez de place pour y établir un chemin parallèle à leur cours.

Dans les anciens temps les lits des rivières servaient de chemins ou donnaient la direction de ceux-ci. En venant du Rhin et en remontant les défilés que parcourt la Byrse, on arrivait forcément au point le plus étroit de la cluse, à un passage resserré entre deux hauts rochers, en sorte que dans les temps primitifs il fallait passer dans le lit de la rivière, ou bien essayer de franchir un des cols

de la montagne pour entrer dans la vallée de Delémont, qui jadis s'appelait le Sornegau, parce qu'elle était en partie arrosée par la rivière de la Sorne, dont le nom tout celtique se retrouve dans tant de parties de l'Europe.

Ce défilé est à présent dominé par une antique chapelle, jadis modeste oratoire d'une forteresse appelée le Vorbourg, parce qu'elle était le fort avancé de deux autres châteaux bâtis plus en arrière sur la même arête, l'un par les Romains et l'autre par les Burgondes ou les Francs, et qui, restauré au moyen-âge, dura jusqu'en 1356, où le tremblement de terre le renversa. Cette ligne de forteresses occupe plus d'un quart de lieue de longueur sur la crête occidentale du rocher formant la cluse, tandis que du côté opposé se dresse un grand massif de roche qui n'offre aucun vestige d'occupation aux temps historiques, mais bien à une époque antérieure. Ce rocher que nous appelons de Courroux, parce qu'il appartient à la commune de ce nom, paraît être le centre de plusieurs établissements celtiques ou peut-être même antérieurs à l'arrivée des Celtes dans notre contrée. En effet nous avons trouvé des objets celtiques dans plusieurs parties de la vallée de Delémont. Près de cette ville des tombelles recelaient des bracelets et de grandes épingles de bronze. Ailleurs il y avait une pointe de lame en bronze, et de nombreuses parcelles de poterie celtique. Sur le haut de la montagne se dressait une haute borne. A Courroux, dans le village, un très grand nombre de monnaies celtiques en bronze et en argent, un tombeau avec un collier de bronze et un autre en grains de verre bleus et d'ambre, beaucoup de tessons de poterie de la même époque sont épars en plusieurs localités de son territoire.

Près du château de Vorbourg de la poterie celtique et une faucille en fer, semblable à celles des habitations lacustres de la Tène; sous la chapelle des pointes de lance en fer du premier âge de ce métal et des fers de cheval à bords onduleux ou festonnés que nous avons constaté comme appartenants à ces mêmes temps primitifs. Un peu plus à l'orient, près du fond du Creux-Belin, deux haches de pierre, des poteries celtiques et encore un de ces fers de cheval à bords onduleux. Le Creux-Belin, avec ses traditions, était un lieu où l'on sacrifiait à Bélénus, près d'une des plus belles sources du pays, s'échappant à gros bouillons d'une fissure de rocher. Tout près de là il y a un chemin celtique remontant vers l'ouest et un autre vers l'orient conduisant à une espèce de cirque, creusé en amphithéâtre, en partie par la nature, et dont le centre était occupé par des sépultures par incinération que recouvraient des amas de magnifiques polypiers réunis de loin dans la montagne. De nombreux morceaux de poterie celtiques indiquaient l'origine de ces tombelles.

Dans la petite vallée de Bellerive une hache de pierre et deux monnaies de bronze de Togirix; à Soyhière, une haute-borne, des fers de cheval à bords festonnés, des outils de pierre. Nous ne suivrons pas plus loin ces citations et nous nous contentons de désigner ces localités les plus rapprochées et environnant la roche de Courroux ou du Vorbourg.

Passons actuellement sur la rive droite de la Byrse, en suivant une route antique dont les ornières profondément taillées dans le roc à deux niveaux différents indiquent une de ces vieilles voies celtiques, plus nombreuses qu'on ne le croit communément. Dans le moyen-âge, lorsque ce chemin était le seul qui traversait le défilé,

on l'avait entaillé dans le roc sous le Vorbourg pour en diminuer la pente, et l'entaille se fermait avec des portes. Une caverne, à laquelle nous reviendrons, dominait ce passage. Ces années dernières, sans égard pour les travaux vénérables, on a détruit ces portes caspiennes de la vallée, sous prétexte d'élargir le chemin. Dès qu'on a dépassé ce point, on voit à sa gauche une terrasse s'étendant sur plus de 100 pas parallèlement au chemin et à la rivière, mais elle a peu de largeur. Elle est formée de terre qui a été longtemps cultivée et dans laquelle se trouva une multitude de tessons de vases celtiques, de fragments de meules, de broyens, quelques outils de pierre, quelques objets en bronze, tels que des couteaux, comme ceux des habitations lacustres, des bracelets etc. Vers le milieu de la longueur de la terrasse on a découvert de nombreux ossements et beaucoup de fers de cheval à bords festonnés, généralement de petites dimensions et faibles de métal comme tous ceux de cette forme, quelques fers d'âne, tout-à-fait semblables aux précédents, un éperon à pointe et des scories de fer provenant d'une petite forge de maréchal. Ces mêmes objets se sont également rencontrés dans les autres parties de la terrasse, avec ceux en pierre et en bronze, et ils ne venaient point du flanc supérieur de la montagne faisant face au nord, mais au contraire, et en majeure partie, du versant sud-sud-ouest de la Roche de Courroux.

Ce massif appartenant au corallien, en bancs fortement redressés, est d'une grande roideur; c'est à peine si l'on peut remonter sa pente de 40 à 45 degrés et même quelques fois plus encore. Cependant sur ce roc, presque partout dénudé, on aperçoit plusieurs restes de terrasses peu saillantes, formées de belle terre noire pétrie de débris de poterie celtique, et çà et là on remarque de petites esplanades dont le soussol a été composé de terre rapportée. Ces terrasses ont dû avoir plus de relief; leur base a dû se fortifier de murs secs ou de gazon. Elles sont échelonnées sans ordre sur le flanc de la roche et nul sentier n'y conduit. Au-dessous de quelques terrasses on remarque des cônes de débris plus ou moins considérables, provenant de l'éboulement d'un gradin, et dans lesquels il ne reste plus guère que de la terre et des objets enfoncés dans celle-ci, tandis que ceux d'une certaine grosseur ont roulé plus bas et parfois jusque dans la rivière.

Ces terrasses sont moins nombreuses à mesure qu'on s'élève, parce que la roche devient trop escarpée, et cependant il s'en trouve encore une sur la crête du rocher, ou plutôt il y a là une petite esplanade naturelle offrant assez de place pour 2 ou 3 habitations.¹⁾ Ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés qu'on peut gravir le flanc de ce rocher; mais une fois arrivé au sommet, on trouve un gradin vers l'orient qui permet de descendre sans trop de peine pour arriver au cirque dont on a parlé, puis au Creux-Belin, où l'on retrouve l'ancienne route.

Si l'on continue de suivre la crête du rocher vers l'orient, jusqu'à une certaine distance, en risquant de se casser le cou, on parvient à une autre esplanade environnée de rochers ou de pentes fort roides de trois côtés et fermée de l'autre par un fossé large et profond, avec passage ménagé au milieu pour arriver sur la plateforme. On ignore l'origine et la destination de ce retranchement qui ne paraît avoir eu d'autre but que de fermer toute communication avec les terrasses

¹⁾ Cette esplanade est à 110 mètres au-dessus du niveau de la rivière.

précédentes à un ennemi venant de l'orient par la crête de la montagne. Non loin de là un roc redressé simule un obélisque, et selon la tradition il y aurait dans son voisinage de grands anneaux où l'on attachait les bateaux quand la mer recouvrait les vallées. Ce souvenir du déluge se retrouve encore à bien d'autres cluses du Jura et des Vosges, mais les anneaux n'existent nulle part. Nous n'oserions donner ce nom à des anneaux naturels que présente le rocher au-dessous de la dernière esplanade, car les poignées de pierre qu'on y remarque peuvent bien aider à escalader ce roc, mais elles ressemblent peu à des anneaux pour y attacher des bateaux. Toutefois nous n'avons pu en découvrir d'autres, non-obstant toutes nos recherches et promesses de récompense.

Ce sont les terrasses menagées ou construites sur le versant sud-sud-ouest de la roche de Courroux qui servaient d'emplacement à tout un groupe d'habitations en bois, perchées à des niveaux très différents, d'un accès très difficile et dont les dernières, sur la crête, les dominaient toutes, ayant en même temps vue sur tous les lieux celtiques précédemment décrits. Nous avons fouillé plus d'une de ces terrasses et nous avons pu constater que leur base était formée de gravier de montagne choisi fort menu et apporté de plus ou moins loin pour remplir ces inégalités du rocher et constituer la base ou le chesal de chaque habitation, non pas de niveau, mais avec pente plus ou moins grande. Un de ces emplacements, de 20 pieds de côté, offrait une pente de cinq pieds, en sorte que son plancher, s'il était de niveau, laissait au-dessous un vide de 5 pieds du côté inférieur, soit qu'on ait manqué de pierres pour faire un mur de soutènement, soit qu'il ait été trop pénible de réunir des matériaux de remplissage. Sur ce terrain en pente, qui se retrouve dans toutes ces terrasses, reposent cependant les débris des habitations; des cendres, du charbon, une multitude de tessons de poterie celtique, que nous décrirons plus loin, des pesons de fuseaux, des fragments de meules, des broyens et autres pierres travaillées, étrangères au Jura, excepté quelques morceaux de quartz qu'on trouve dans les carrières de sable vitrifiable. Chaque emplacement présente quelques différences de détails: les cheseaux de maison renferment plus de cendre et de charbon, et les débris de vases reposent plus particulièrement sur le fond de gravier ou de roc, tandis que dans les terrasses ces débris sont quelques fois plus ou moins mélangés à la terre cultivée; mais c'est du reste partout la même indication de travaux faits sans le secours du fer, sans entamer le roc, avec une grande patience pour le transport des pierres brutes qui ont formé le revêtement de la base de quelques terrasses, pour apporter le gravier de remplissage, puis la terre végétale qui le recouvre dans les parties cultivées. On peut sans trop de peine se représenter quelle devait être l'architecture de ces cabanes sans nul doute en bois ronds, et à toit à un ou deux pans, selon la hauteur de la paroi de rocher, ou d'après la forme de la hutte. Toutes ces habitations étaient exposés au soleil, et à raison de cette exposition ces terrasses cultivées devaient être productives quoique sujettes à souffrir de la sécheresse. Rien n'est si facile que de distinguer la couche de terre qui a été cultivée, de celle qui s'est accumulée plus tard à la suite des siècles, et du détritus des gradins supérieurs. Cette dernière couche est d'une nature toute différente, ne renfermant que de rares débris de poterie provenant d'éboulements postérieurs, tandis que l'autre est pétrie de débris divers avec cendres et charbons. Il pouvait

y avoir sur ces gradins dix à douze cabanes et peut-être plus, mais les plus grandes, au nombre de deux ou trois, devaient être sur le point le plus élevé. L'une d'elles était adossée à des parois de rocher formant deux de ses côtés.

Non seulement le flanc sud-sud-ouest de la roche de Courroux a été occupé, mais, à la base occidentale de cette roche, la caverne qu'on a déjà indiquée a également servi d'habitation, quoiqu'elle ne reçoive les rayons du soleil qu'une partie de l'année. Cette cavité de trois mètres de hauteur sur autant de largeur et un peu moins de profondeur avait un sol inégal qui a été nivelé de la même manière que les terrasses, et selon toute apparence on avait ménagé une petite esplanade en avant de son ouverture pour donner plus de place. De cette caverne part un grand cône de débris dont le fond naturel est composé de roches et de brèches détachées de la montagne, de la couche supérieure de terre noire qui a été cultivée, et de celle au-dessus, de terre végétale et détritiques du roc et des plantes. Dans la terre cultivée se trouvent les mêmes objets que sur le versant sud-sud-ouest de la roche, et parmi les poteries celtiques nous avons recueilli quelques morceaux de vase en terre noirâtre, lustrée en dedans et mate en dehors, avec dessins en creux incrustés d'argent ou d'un métal blanc ressemblant à de l'argent. Il est possible que d'autres huttes ont été adossées à ce haut rocher et que de là vient cette masse de débris de l'industrie qui se remarque dans tout le cône, depuis le haut jusqu'au bas près du chemin.

Comme nous n'avons trouvé dans cet établissement qu'une seule pointe de flèche en silex et une autre de même forme en bronze, avec très peu de haches de pierre, cette absence ou rareté d'armes fait penser que c'était une demeure toute pacifique, non-obstant sa position qui se prêtait si bien à la défense du défilé. Il se pourrait que c'eût été la résidence d'un collège de prêtres, un haut lieu, où l'on offrait des sacrifices, tandis que le cirque du Quenet servait de lieu de sépulture.

Il est probable qu'on avait pratiqué un sentier pour monter depuis la Byrse jusqu'à chaque habitation et l'on croit voir les jeunes femmes portant une amphore sur l'épaule, gravissant péniblement le flanc du rocher, tandis qu'elles tiennent par la main leurs enfants qui ont voulu les suivre jusqu'à la rivière. Sur le point culminant du rocher, peut-être sur la haute plateforme retranchée, s'allume le bucher (on y allumait jadis le feu du Brandon à l'équinoxe du printemps) environné de prêtres vêtus de blanc et leur prière montait vers le ciel sur cette roche actuellement déserte, en face de la chapelle qu'on érigea plus tard et qu'on dédia à la vierge Marie, en opposition aux pratiques druidiques restées attachées à la roche de Courroux et peut-être même à celle du Vorbourg.

Ce passage maintenant si pittoresque ne devait pas l'être beaucoup moins aux temps celtiques, lorsque les huttes de bois étaient perchées sur des terrasses verdoyantes de la roche de Courroux, lorsque des arbres vigoureux croissaient sur ce terrain encore fertile, mais que le temps dénude de plus en plus. Il est très remarquable que sur cette roche naissent des plantes que le botaniste ne trouve guère ailleurs dans le Jura. Ces années dernières quelques trous du rocher servaient de demeure à des grands ducs dont le hou-houe effrayait les passants attardés, mais depuis qu'inquiétés par les hommes, ils ont abandonné ces lieux, les vipères cuivrées et celles noirâtre à collier jaune se sont multipliées au point, qu'en été il ne faut

escalader qu'avec précaution ces roches alors peu hospitalières. En arrivant ces jours-ci sur une des terrasses les plus élevées pour la fouiller, nous avons rencontré une tanière de blaireau fraîchement creusée dans un cône de débris d'un autre âge.

Voici actuellement la liste des principaux objets que nous avons successivement recueillis sur la roche de Courroux ou dans son voisinage immédiat.

Age de pierre.

Plusieurs meules ou fragments de meules en granite, en gneiss, en grès hercynien ou en autres roches étrangères au Jura.

Plusieurs broyens formés des mêmes espèces de roches. Un débris de demi-lune ou croissant en pierre, comme ceux en terre cuite des habitations lacustres et ceux que les Arabes mettent encore sur la porte de leurs marabouts. Quelques haches de pierres et outils en silex ou pierres dures. Voir: Monuments de l'anc. Ev. de Bâle, Topographie à l'époque celtique et romaine (planche XV), et ci-joint Tab. I. fig. 10. Une pointe de flèche en silex. Une pierre dite de fronde en grès tertiaire. Tab. I. fig. 12. Une boule en terre cuite, percée au centre. Quelques dents d'animaux qui ont dû servir d'outils.

Une multitude de tessons de vases dont plus de 60 à 70 ont des bords avec dessins en creux en forme de virgule, ou faits avec le bout du doigt. Tab. I. fig. 25. Ces dessins se trouvent aussi sur quelques fonds. Ces fonds sont généralement petits, ils ont 2 à 3 pouces de diamètre. La pâte de ces vases est plus ou moins grossière avec grains de quartz, mais il y a des mélanges divers d'argiles et de marnes. La couleur varie également. Tous ces vases sont faits à la main et non pas avec l'aide du tour à potier.

A cette époque paraît se rattacher une espèce de vase en terre si légère qu'elle surnage sur l'eau comme du liège et dont parlent Vitruve et Pline.*) Il est fort remarquable de trouver les débris de ces vases dans toutes les parties de ces terrasses, avec des formes et des dessins de poteries faites à la main durant l'âge de pierre. En général leur couleur est grise ou gris-noirâtre, parfois rougeâtre d'un côté. La pâte à texture lâche est sableuse et les formes, quoique variées, sont peu déterminables, parceque ces vases étant fragiles ont été plus brisés que d'autres, nonobstant leur plus grande épaisseur. Quelques morceaux sont pliés et contournés, comme si cette déformation avait eu lieu à l'état de pâte et non pas par l'action du feu, car cette terre résiste au feu. Il semblerait donc qu'elle avait été travaillée en ce lieu même, et nous ne l'avons rencontrée nulle part ailleurs.

Age de bronze.

Les objets en bronze sont rares. Ils ne consistent qu'en trois couteaux, une pointe de flèche, un fragment de bracelet, quelques petits ornements, Tab. I. fig. 19—22, et enfin une médaille de la forme la plus grossière, quoique fréquente dans le Jura et même dans les habitations lacustres. M. Meyer l'a représentée dans son mémoire sur les monnaies celtiques de la Suisse.

*) Am. Thierry, hist. des Gaulois, T. II. 125 et ses notes. Fournet, de l'influence du mineur, pag. 327.

A cette époque nous assignons des poteries faites au tour à potier et sur lesquelles il y a des dessins plus variés que sur les vases des temps précédents. La terre est quelques fois la même, mais il y a aussi des pâtes plus fines et mieux travaillées.

Il en est de même de quelques pesons de fuseau, aussi en terre cuite, dont cinq se trouvaient réunis dans le même chesal. Quelques-uns sont bien gros pour l'usage qu'on leur attribue. Tab. I. fig. 11 et 13.

Pour avoir une idée de la variété de dessins que nous avons trouvés sur plus de 60 bords de vases, nous donnerons les plus remarquables. Tab. I. fig. 16 et 17. Il y a quelques rares morceaux avec de petites anses, aucun avec des pieds et en général les fonds sont de faible diamètre, quoique certains morceaux, par leur courbe, indiquent de très grands vases.

Des vases en terre noire quelques fois lustres rappellent les vases gaulois et germains décrits par Brongniard (De l'Art céram. T. I. 419. 420. 485). Ils sont en général plus minces que les précédents et cependant on y remarque encore les ornements en forme de virgule du premier âge. Tab. I. fig. 18 représente le débris d'un vase en terre noire, mate en dehors, et lustrée en dedans, avec des dessins en creux incrustés d'argent.

Un grain de collier en verre bleuâtre et de forme oblongue s'est trouvé vers le haut du rocher au dernier cône de déblais.

Il est probable que plusieurs pierres de meules, broyeurs et autres appartiennent encore à l'âge du bronze.

Premier âge du fer.

Cette époque se révèle par plusieurs objets intéressants. C'est ainsi que nous avons recueilli sur le sommet de la roche deux disques en fer, de la grandeur et épaisseur des anciens sous de France, rappelant les monnaies en fer de Sparte. Sur le flanc du rocher nous avons trouvé quelques rares débris de scories de fer; mais dans la terrasse inférieure, accessible aux animaux domestiques, on a vu qu'elle renfermait à diverses profondeurs des fers de cheval à bords festonnés, qui ne pouvaient provenir que de l'époque où cette terrasse était cultivée et recevait les débris divers des gradins supérieurs. Là aussi il y avait un éperon à pointe, quelques morceaux de fer oxydé et des scories de forge de maréchal. Tab. I. fig. 27 — 29. Les deux pointes de lance en fer ont été trouvées de l'autre côté de la rivière avec de la poterie celtique. Tab. I. fig. 23 et 24.

Il y a lieu de présumer que plusieurs débris de vases en terre appartiennent également au premier âge du fer, comme certains grands plats (Tab. I. fig. 14 et 26) et autres vases à dessins variés et à pâte plus fine que celle des précédents. Cependant il serait plus que téméraire de vouloir les distinguer. Quelques-uns, Tab. I. fig. 17, proviennent de vases à ventre très proéminent.

Il en est de même des ossements d'animaux répandus dans toutes les terrasses et terrains environnans. On ne peut savoir auquel des trois âges ils appartiennent, mais on reconnaît toutefois que le plus grand nombre provient de la table des habitans de ce lieu, qui ont brisé ces os, autant que possible longitudinalement, pour en manger la moëlle. Nous avons remarqué des os des races bovine, ovine,

caprine et porcine, et celle-ci paraît avoir été la plus nombreuse. Quelques fragments de corne de cerf ont dû former des manches d'outils. La nature sèche du terrain a favorisé la conservation de ces os jusque sur le roc même sous les remblais de gravier remontant à une époque si loin de nous.

Parmi les pierres dites de meules, il y en a une qui consiste en un gros caillou, aplati d'un côté, et un peu appareillé à la pointe sur ses bords, en sorte d'indiquer l'emploi d'un instrument d'acier. Divers autres débris de meules offraient le même travail.

Il s'est trouvé aussi quelques fragments d'une espèce de brique de forme toute particulière approchant de celle d'une clef de voute, mais dont la partie pointue étant arrondie indique une autre destination. Une autre brique ressemble à une forme de soulier. Cette pièce est brisée, mais comme il y en avait plusieurs morceaux, nous avons cru reconnaître qu'en effet on avait pu faire des formes de soulier en terre cuite pour préparer dessus le cuir encore vert ou macéré.

De l'ensemble de ces découvertes, il résulte que sur la roche dite de Courroux, en face du Vorbourg, il a existé un établissement occupé par les mêmes peuplades qui avaient leurs demeures sur les lacs et que leur industrie a suivi la même marche ayant commencé par l'emploi des pierres pour se créer des instruments, puis ayant su se procurer du bronze par des relations de commerce et enfin du fer, probablement par une industrie indigène, comme nous le prouverons ailleurs.

Le choix d'un lieu aussi escarpé, où l'on ne pouvait cultiver que de petites terrasses de terre rapportée, à côté de deux vallées fertiles, paraît tout au moins singulier. Si toutes ces habitations avaient été sur le sommet du rocher, on aurait pu supposer que c'était pour défendre le passage ou l'entrée de la vallée en même temps que d'être en lieu sûr et fortifié naturellement. Mais loin de là il y avait des huttes jusque fort bas, et rien ne prouve qu'il ne s'en soit trouvé au bord même de la rivière, au-dessus du niveau des grandes eaux, pour profiter de la pêche. Notre opinion que ce pouvait être la demeure de quelques prêtres, établis sur un haut lieu, non loin d'une belle source et d'un jour si propice pour les divinations et sacrifices peut être vraisemblable, mais nous nous garderons bien de l'affirmer sans nouvelles preuves.

Toute fois la longue durée de ces habitations est pleinement justifiée par les objets des trois âges et en suite par la multitude de débris de poterie de ces mêmes âges enfouis dans toute la masse des terres cultivées à cette époque, et où depuis des siècles il n'y a plus que des broussailles et de rares arbres forestiers. On ne saurait pousser du pied une taupinière, ou donner un seul coup de pioche sans rencontrer quelques débris de ces temps reculés. Les variétés mêmes qu'on observe dans la pâte des vases et dans leurs dessins ne sont pas moins remarquables.

Neueste antiquarische und historische Litteratur die Schweiz betreffend.

Aargovia. Zeitschrift der histor. Gesellsch. des Kant. Aargau, herausgeg. durch E. L. Rochholz, Prof. in Aarau, und K. Schröter, Stadtpfarrer in Rheinfelden. IV. Band. Jahrg. 1864 u. 1865. 8. (LII u. 448 S.) Aarau, H. R. Sauerländer, 1866.

Inhalt: Vorwort. — Ueber die Entstehung der Acta Murensia, von Th. v. Liebenau. — Vereinschronik. — Der Stift Zurzach Gerichtsherrlichkeit in Kadelburg, von J. Huber, Stiftsprobst. — Die Hausthüre im Rechtsfrieden, von E. L. Rochholz. — XXXIII Aargauer Öffnungen, gesammelt und bearb. von E. Welti. — Bilderreim über die böhmische Jesuitenaustreibung von 1619, von E. L. Rochholz. — Regesten des Stadtarchivs Brugg, von Dr. Babler. — Zwei Schwyzer Landesbefestigungsurkunden von 1322, von E. L. Rochholz. — Wort- und Sachbestand. — Register.

Basel. Beiträge zur vaterländischen Geschichte. Herausgegeben von der historischen Gesellschaft zu Basel. VIII. Band. 1866. XXIV u. 372 S.

1. Geschichte der histor. Gesellschaft (1836—61), von G. W. Hess. — 2. Die Berührungen Basels mit den westfälischen Gerichten, von Andr. Heusler Sohn. — 3. Die Begehren der Basler Bürgerschaft im Jahr 1691, von Dr. K. Burkhard. — 4. Streitigkeiten zwischen der Gerberzunft in Basel und den Landgerbern im 18. Jahrhundert, von H. Zehntner. — 5. Der Geschichtschreiber Joh. Müller im Briefwechsel mit Peter Ochs von Basel (1775—86), von Dr. D. A. Fechter. — 6. Auszüge aus den Basler Rathsbüchern aus den Zeiten des dreissigjährigen Krieges, von Andr. Heusler Vater (S. 171—343). — 7. Die neuesten Forschungen über Hans Holbein d. j. Geburt, Leben und Tod, mitgeth. von Ed. His-Heusler.

Zu letztgenanntem Aufsatz ist so eben ein Nachtrag vom Verfasser erschienen, betitelt: Der Goldschmid Philipp Holbein, ein Sohn Hans Holbeins des jüngern. (S. 373—383 zum Bande VIII der Beiträge.)

— — XLIV. Neujahrsblatt für Basels Jugend. Herausgegeben von der Gesellschaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnütigen. 1866. Druck von Schweighauser. 32 S. gr. 4. Mit 1 Lith. — Basels Eintritt in den Schweizerbund 1501.

Berner Taschenbuch auf das Jahr 1866. (Begründet von Ludwig Lauterburg. In Verbindung mit Freunden fortgesetzt von Franz Lauterburg, Pfarrer.) Fünfzehnter Jahrgang. 12. (VIII und 481 S. mit 2 Abbild.) Bern, Haller, 1866.

Inhalt: Alph. von Greyerz, von W. Fetscherin. — Der 10. August 1792, von Dr. A. von Gonzenbach. — Die Versöhnung, Gedicht von F. L. — Vier Tage in Athen, von G. Ludwig. — Notizen über die Gesellschaft zu Mezgern, von F. Studer-Hahn. — Ein Eidgenosse, Episode aus dem Jahr 1798, von J. C. Appenzeller. — Bernerchronik, das Jahr 1861, vom Herausgeber.

Brodbeck, J. J. Geschichte der Stadt Liestal. Zweiter Theil. (Vom Jahr 1655—1833.) 8. (175 S.) Liestal, A. Brodbeck, 1865.

Geschichtsfreund. Register oder Verzeichnisse zu Band I bis mit XX des Geschichtsfreundes. Bearbeitet von J. L. Brandstetter. Herausgegeben vom histor. Verein der fünf Orte. 8. (VIII u. 495 S.) Einsiedeln, New-York und Cincinnati, Gebr. Benziger. 1865.

Kyburg, die Stammburg mütterlicher Seite Rudolfs von Habsburg. Mit einer Originalzeichnung von J. H. Möller. 12. (54 S.) Winterthur, S. Bleuler-Hausheer, 1866.

Stanz, Dr. R. Münsterbuch, eine artistisch-historische Beschreibung des St. Vincenzen Münsters in Bern. 8. Bern, Dalp, 1865.

Zürcher Neujahrsblätter auf das Jahr 1866: Von der Stadtbibliothek: Eine Erinnerung an König Heinrich IV. von Frankreich. 14 S. 4. (Mit Bildniss und Facsimile seines Briefes an die schweizerischen Obersten Caspar Gallati und Balthasar von Grissach.) — Von der Antiquarischen Gesellschaft: Die Frescobilder zu Konstanz. 22 S. 4. (Mit 5 lith. Tafeln.) — Von der Naturforschenden Gesellschaft: Die Pflanzen der Pfahlbauten. 54 S. 4. (Mit 1 lith. Tafel.) — Von der Feuerwerker-Gesellschaft: Geschichte der Zürcherischen Artillerie. Vierter Zeitraum, 1804—1815. Schluss. 52 S. 4. (Mit 1 lith. Tafel.)

Claparède, Théodore. Henri Venel, esquisse biographique. 8. (15 pages.) Lausanne, Louis Vincent, 1865.

(Fortsetzung muss bis zur nächsten Nummer verschoben werden.)